





## Sommaire

Un plan académique de la persévérance scolaire :

**« Ensemble, tous engagés pour la persévérance scolaire »**

Soutenir la persévérance scolaire

Repérer et redonner confiance

Sécuriser les parcours scolaires

Offrir une chance de se qualifier

Le fil conducteur de la persévérance scolaire

Les outils pour agir [Les outils pour soutenir la persévérance](#)

Annuaire PSAD

Annuaire FOQUALE

## Un plan académique

# Ensemble, tous engagés pour la persévérance scolaire

En 2015, l'Académie de Nantes proposait son **premier plan académique de lutte contre le décrochage scolaire**. En s'appuyant sur les quatre piliers, le jeune, la classe, l'établissement et la famille, ce plan a permis notamment la mise en place des référents décrochage dans toute l'académie, d'un lycée nouvelle chance par département, le travail partenarial en réseau FOQUALE et PSAD, d'un groupe de formateurs à la persévérance scolaire et de la création d'une **Délégation Académique à la Persévérance Scolaire et à l'Insertion dès la rentrée 2016**.

Les résultats sont là : en 2019 nous sommes devenus **la première académie de France avec le plus faible taux de jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'éducation et la formation**. Il en va de même pour le taux de NEETS.

Fort de notre expérience, nous maintiendrons les principales avancées du précédent plan. *Le pilotage* par une délégation académique et un **conseil académique d'orientation annuel**. *La formation* par un Groupe de formateurs à la Persévérance Scolaire. *Des actions* recensées au travers d'un recueil de fiches descriptives à l'intérieur desquelles sont explicitées les modalités pour une mise en œuvre réussie. Mais pour prendre en compte les évolutions ministérielles et relancer cette dynamique, il m'a paru nécessaire de proposer de nouvelles orientations au regard du constat sur le précédent plan. La classe est le premier lieu pour **Favoriser la persévérance scolaire**. C'est pourquoi nous devons mobiliser davantage les corps d'inspection et les établissements sur cet axe en explorant de nouvelles pistes. Il nous faut aussi valoriser davantage les pratiques efficaces en matière de persévérance scolaire **et également** proposer de nouvelles réponses plus en adéquation avec les publics accueillis. Nous retrouvons ici tout l'enjeu de la prévention.

Pour prolonger nos actions sur la persévérance scolaire, nous devons rester vigilants sur les jeunes en risque de décrochage. Il nous faut **les repérer et leur redonner confiance**, fluidifier et sécuriser leur parcours. Pour cela nous pourrions nous appuyer sur la présence des référents persévérance scolaire, le travail en réseau d'établissements, et nous pouvons aussi solliciter les jeunes sur ce sujet dans une démarche de **Solidarité**.

Cette démarche de Solidarité n'est pas l'exclusivité de l'éducation nationale. Nous travaillons déjà sur ce sujet avec les collectivités territoriales, des associations et d'autres partenaires institutionnels, économiques, culturels ou sociaux. Mais nous pouvons mobiliser encore et c'est pourquoi j'ai souhaité que nous **renforcions les partenariats**. Aussi je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous pour bâtir avec chaque jeune, sa famille, les équipes et les partenaires un parcours qui le mènera à la réussite.

*Merci vivement pour votre engagement.*



**WILLIAM MAROIS**

Ambition « solidarité » : « ne laisser personne au bord du chemin »

Axe 3 – Vaincre le décrochage scolaire



Qu'est-ce que la persévérance scolaire ?

La notion de persévérance scolaire, développée au Québec dans les années 50, est officiellement introduite en France en 2015- 2016 où, pour la première fois, est organisée, dans toutes les académies une semaine de la persévérance scolaire. Elle est explicitement abordée dans la lettre de la ministre pour la rentrée 2016.

- La persévérance : attitude d'une personne qui fait preuve d'opiniâtreté, d'obstination, de constance, de ténacité, d'endurance, d'assiduité...
- La persévérance scolaire : de qui ? du jeune ? des équipes ? de l'école ?

Définition donnée lors des Journées de la réussite éducative :

« Le concept [de persévérance scolaire] met en avant l'idée de **faire des efforts** (sans tomber dans l'acharnement ou la souffrance) en étant **accompagné** et celle de **continuité du parcours scolaire** du jeune, tout en sachant qu'il n'y a pas de modèle de réussite scolaire. La prise en compte est **globale**. Par ailleurs l'accent est mis sur la **prévention** du décrochage ».

( ...) « Pour favoriser la persévérance scolaire dès les premiers apprentissages et tout au long de la scolarité et lutter contre le décrochage scolaire, c'est d'abord une démarche de prévention qui doit se développer » (Circulaire de rentrée 2016 n° 2016-058 du 13-4-2016 ).

Aborder le décrochage scolaire sous l'angle de la persévérance oblige à changer de focale, à **mettre l'accent sur la prévention** et surtout sur ce qui permet aux élèves de s'engager dans leurs apprentissages. La persévérance scolaire met en avant les idées de faire des efforts en étant accompagné, de continuité du parcours scolaire et aussi d'engagement. Elle fait appel à la résilience.

Il faut donc revisiter nos méthodes et notre système d'enseignement pour mettre en œuvre les différents facteurs ou situations qui influencent positivement la persévérance et la réussite scolaire des jeunes et, surtout, réduire autant que possible ceux qui amènent au décrochage. La persévérance scolaire se situe essentiellement dans le cadre de la prévention du décrochage. Il s'agit de **redonner** aux élèves les plus en difficultés **le goût de l'école**, de mieux les accompagner et de leur **offrir une nouvelle chance de se qualifier** lorsque les jeunes en expriment le souhait.

# Une organisation académique

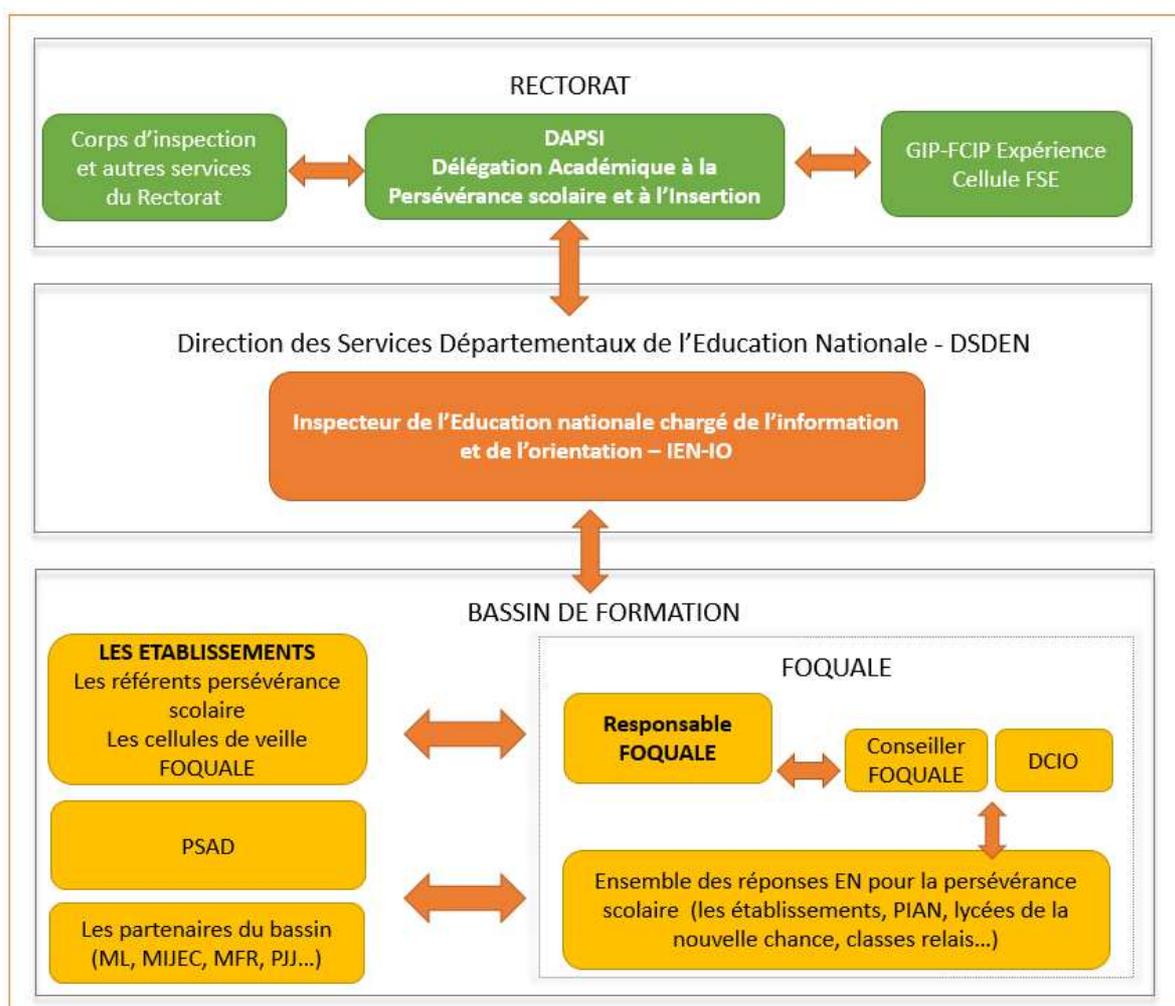
## La Délégation académique à la persévérance scolaire et à l'insertion

Créée en 2016, la DAPSI élabore et pilote, sous la direction du Recteur, la stratégie académique en matière de lutte contre les sorties précoces du système scolaire au regard des directives ministérielles. Elle détermine en concertation avec les DASEN les choix d'implantation, définit les axes prioritaires de l'activité de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), et gère avec le GIP-FCIP expérience et la cellule FSE les fonds européens dédiés à la lutte contre le décrochage.

Elle anime le **groupe de formateurs persévérance scolaire (GPS)** qui rassemble des inspecteurs, des chefs d'établissement, des enseignants, des psychologues de l'éducation nationale, des coordonnateurs MLDS... et propose chaque année des formations en direction des équipes de direction et des enseignants. Avec les groupes maîtrise des langages et climat scolaire, elle organise tous les ans une journée académique qui rassemble 400 participants.

Ses partenaires sont nombreux à l'interne (corps d'inspection, GRETA-CFA, ...) mais également à l'externe (Région pays de la Loire, DIRECCTE, DRJSCS, PJJ, URML, association d'entreprises, Ligue de l'enseignement, Unis-Cité...).

Elle cherche sans cesse à développer des réponses nouvelles et innovantes.



# Formation obligatoire des 16-18 ans

La **loi pour une école de la confiance**, promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 (LOI n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance), institue, à compter de la rentrée scolaire 2020, une « Obligation de formation » qui concerne tout jeune jusqu'à l'âge de sa majorité, qui prend le relais de l'instruction obligatoire (Art. L114-1 du Code de l'éducation). Le décret du 5 août 2020 précise les conditions qui doivent être réunies pour que l'obligation de formation soit remplie. Sont exemptés de cette obligation les jeunes âgés de 16 à 18 ans attestant de difficultés liées à leur état de santé par un certificat médical (Art. R. 114-3 du Code de l'éducation).

Cette obligation est remplie lorsque le jeune :

- poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement public ou privé,
- est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle,
- occupe un emploi ou effectue un service civique,
- bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

Le contrôle du respect de l'obligation de formation des jeunes âgés de seize à dix-huit ans est assuré par les missions locales en lien étroit avec les autres acteurs et notamment les établissements scolaires, centres d'informations et d'orientation et réseaux FOQUALE.

**Les orientations retenues dans l'académie sont :**

- Une clarification des rôles des réseaux FOQUALE et des PSAD.
- Un renforcement des réseaux FOQUALE par la mise en place de conseillers FOQUALE issus de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire.
- Une intervention accrue de la MLDS vers les jeunes de moins de 16 ans.
- Une plus grande coopération entre les missions locales et les réseaux FOQUALE.
- Une plus grande visibilité des places vacantes en lycée professionnel (SAFRAN-FOQUALE).
- Un recensement territorialisé des solutions existantes.
- Un accompagnement des chefs d'établissement et leurs équipes dans leur élaboration de parcours individualisé en amont du décrochage confié aux réseaux FOQUALE.
- La nomination et la formation des référents persévérance scolaire dans tous les établissements.
- Une réflexion au développement de solutions innovantes (SRE, micro collège, accompagnement des transitions école/collège, collège/lycée...), adaptées aux territoires FOQUALE.
- Une recherche pour favoriser les synergies entre les dispositifs de l'EN et les autres solutions, pour inscrire les jeunes dans des parcours de formation.
- La diffusion du présent guide aux chefs d'établissement et référents persévérance scolaire.

# Formation obligatoire des 16-18 ans

Une nouvelle articulation Etablissement - réseau FOQUALE – réseau PSAD

**Organisation retenue pour les élèves en risque de décrochage ou en décrochage :**

**1 L'élève quitte l'établissement (il a produit une lettre de démission, c'est un décrocheur) :**

L'établissement d'origine (CE ou PsyEN) signale le jeune à la PSAD et met à jour de la base SIECLE (qui alimente SIEI)

**2 L'élève est en risque de décrochage (il est toujours inscrit dans l'établissement) :**

Dans ce cas, **au niveau de l'établissement**, la cellule de veille recherche une solution :

Si une solution est trouvée dans l'établissement elle est mise en œuvre et, est suivie par un référent ;

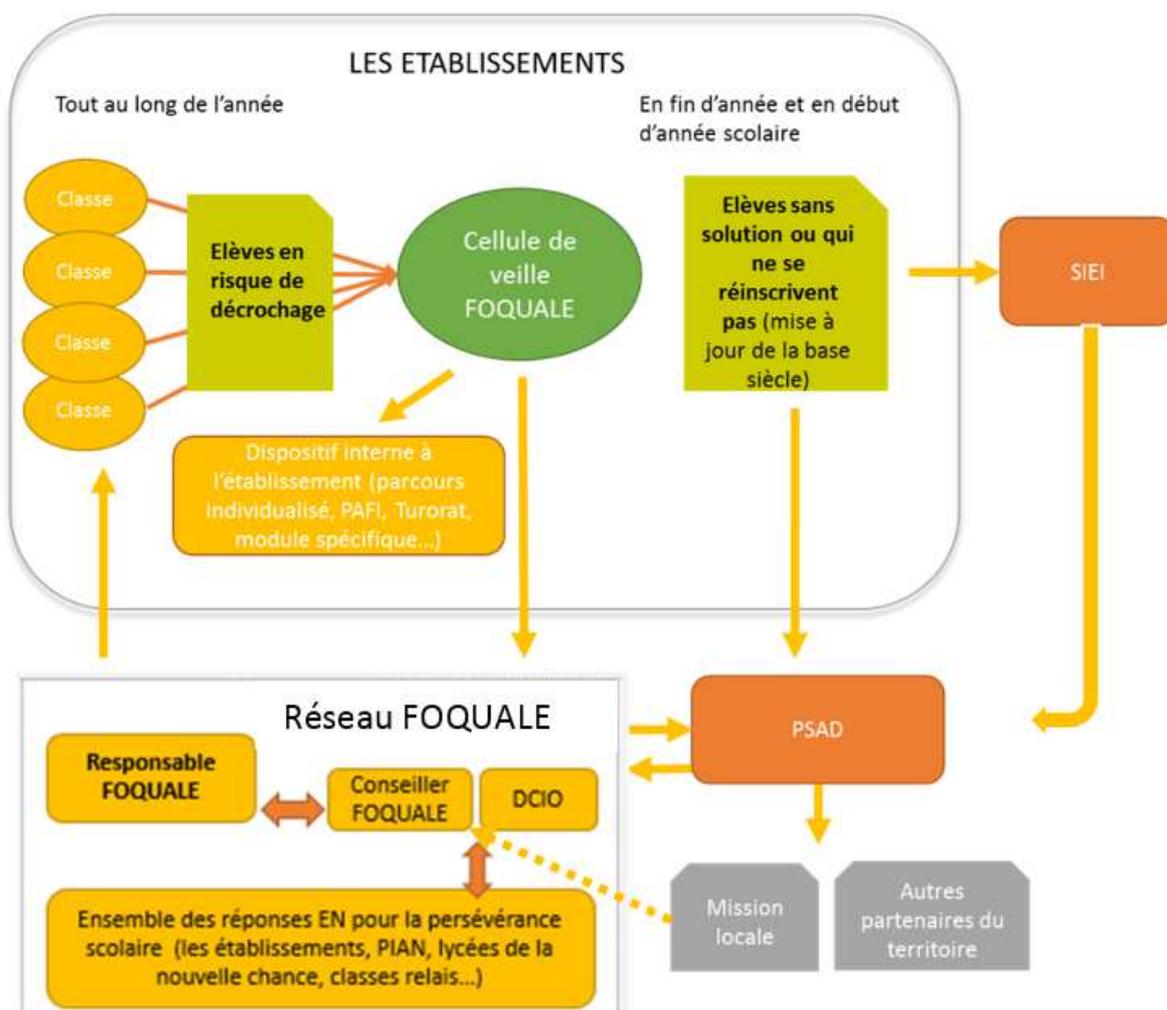
Si aucune solution n'est trouvée, l'établissement sollicite le niveau du bassin (le **réseau FOQUALE**).

**Au niveau du réseau FOQUALE**

Après **sollicitation de l'établissement**, le **réseau FOQUALE** recherche une solution (qui peut être appuyée par la Mission locale) et la met en œuvre. Il informe l'établissement d'origine pour qu'une mise à jour soit faite dans la base **SIECLE**.

Si le réseau FOQUALE ne trouve pas de solution il informe l'établissement d'origine pour que ce dernier signale le jeune à la PSAD.

L'établissement d'origine met à jour la base **SIECLE**.



# Soutenir la persévérance scolaire



La persévérance scolaire, élément clé de la prévention du décrochage scolaire, reflète les efforts permanents déployés par les élèves, les équipes pédagogiques et éducatives et leurs parents pour favoriser l'apprentissage au quotidien, valoriser les réussites et ainsi l'obtention d'un premier diplôme.

La question de la persévérance scolaire interroge en fait notre système éducatif et pointe les difficultés que nous pouvons avoir à mettre en place les conditions de la réussite de chacun des élèves. Le décrochage scolaire est un processus complexe et multifactoriel. Si l'on ne peut agir sur les facteurs exogènes à l'École, liés aux conditions d'existence au sens large des élèves, nous pouvons en revanche agir sur les facteurs endogènes à l'École pour créer les conditions favorables à la réussite de chacun.

**Dans l'école, l'établissement :** L'établissement scolaire a un rôle capital dans la prévention du décrochage scolaire. La persévérance scolaire est intégrée dans le projet d'établissement à travers un volet « prévention du décrochage » ; de fait, elle concerne l'ensemble de l'équipe éducative. La recherche scientifique, et notamment le programme international de l'OCDE (PISA), prouve en effet qu'un climat scolaire serein influence la réussite des élèves, diminue l'absentéisme, favorise l'accrochage professionnel des enseignants, a un impact sur la sécurité en milieu scolaire (violences, harcèlement). Le climat scolaire est une responsabilité collective qui concerne toute la communauté éducative : élèves, personnels, parents.

La démarche d'amélioration globale du climat scolaire est systémique et comprend sept domaines d'action interdépendants : s'emparer de l'un conduit à en investir d'autres. Par exemple, souhaiter améliorer la justice scolaire nécessite de mettre en place une stratégie collective, de questionner l'évaluation des apprentissages, la démarche d'appropriation et de mise en œuvre du règlement intérieur, de travailler sur la juste information des familles dans le cadre d'une coéducation constructive.

L'enquête locale climat scolaire est un outil qui interroge l'ensemble de la communauté éducative, produit une photographie du climat scolaire dans l'établissement ou l'école. Elle permet une première prise de conscience, objective les ressentis, donne la parole à tous. Elle identifie les points forts et les points faibles de l'établissement et les pistes d'action.

**En classe :** La pédagogie mise en œuvre, les relations développées entre l'adulte et les élèves et entre les élèves eux-mêmes, le statut accordé à l'erreur, les modalités d'évaluation, l'organisation de la prise de parole, etc. sont autant de dimensions déterminantes. Chacune d'elle participe à l'installation d'un climat relationnel et éducatif de confiance, de bienveillance et de sécurité pour développer un enseignement soucieux d'être clair et accessible à tous les élèves.

Les pratiques pédagogiques qui s'appuient sur le groupe classe pour faire apprendre les élèves (dynamique de groupe, coopération entre élèves...), favorisent leur implication, libèrent la parole des élèves et les rendent acteurs de leurs apprentissages, contribuent à la persévérance scolaire. De même, les pratiques évaluatives tournées vers les besoins des élèves au service de la construction des compétences et qui interviennent dans le cours même du processus d'apprentissage pour le faciliter, le réguler, l'orienter, renforcent l'efficacité des apprentissages et encouragent les élèves à poursuivre leurs efforts. Tout comme l'évaluation positive, l'utilisation des échelles descriptives, les modalités d'évaluation explicites qui marquent la progression des savoirs et les progrès, valorisent les élèves et renforcent leur estime de soi et leur confiance en eux. Ces pratiques contribuent par ailleurs à s'extraire de la « constante macabre » décrite par André Antib (professeur à l'université Paul Sabatier de Toulouse) selon laquelle on retrouve dans toutes les classes, bon an mal an, un tiers de « bons » élèves, un tiers de « moyens » et un dernier tiers de « mauvais ». Donner un statut à l'erreur comme étape dans les apprentissages et non pas comme « faute » permet de relativiser « l'échec » et la perte de confiance en soi qui en résulte. Écouter, observer les élèves au travail est source d'enseignements précieux sur ce qu'ils comprennent (ou pas), sur les stratégies qu'ils mettent en œuvre. La présence en classe de deux enseignants offre à cet égard des opportunités intéressantes.

**Des enfants/des jeunes :** l'attention que l'on prête individuellement et collectivement aux élèves, la clarté de la communication, la qualité des relations interpersonnelles ont des effets directs sur le bien-être psychologique, le besoin de sécurité et la motivation scolaire des élèves. L'instauration d'un climat relationnel et éducatif bienveillant passe par des pratiques telles que l'accueil des élèves dans la classe, la mise en place de rituels...

**Avec les familles :** une coopération active entre les familles et l'école favorise la réussite et le bien-être de chaque élève. La création de l'espace parents au sein des établissements crée l'opportunité d'un espace d'échanges. Il permet d'intensifier les relations École/parents grâce à de nouveaux modes de communication, de s'approprier les questions éducatives et l'exercice de l'autorité parentale, de partager des outils d'apprentissage comme la mallette des parents, de coopérer avec les associations permettant ainsi de passer du "face-à-face" à une éducation partagée et d'aller ainsi à la rencontre de parents parfois éloignés de l'École. Les échanges parents-enseignants et parents-enfants doivent permettre de souligner ce qui est positif dans le travail de l'élève et de communiquer sur ses réussites.

**Avec les partenaires :** l'école ne peut pas être la seule entité à trouver des solutions ; il devient nécessaire de repenser la prévention du décrochage et la prise en charge des décrochés de manière beaucoup plus globale, en mettant en place des nouvelles alliances éducatives, inscrites dans un territoire donné, entre les acteurs concernés par cette problématique : école, institution, collectivités locales, parents, tissu économique et associatif, etc.

---

#### Les outils

- [Le climat scolaire](#)
- [L'évaluation](#)
- [Les relations avec les familles](#)
- [Les espaces parents dans les établissements](#)

La prévention est une responsabilité partagée et concertée. Ainsi chacun des acteurs de l'établissement est concerné. Il leur appartient de se mobiliser au quotidien pour repérer très tôt et prévenir en tout premier lieu les risques de décrochage. Les enseignants, les CPE sont les premiers acteurs de la persévérance scolaire mais aussi les premiers témoins des signes avant-coureurs de désengagement. Les actions de repérage, croisées et réalisées par l'ensemble des membres de la communauté éducative, sociale et médicale, doivent s'attacher à détecter très tôt et de manière réactive les premiers signes de décrochage. La perte d'intérêt, l'absentéisme, la passivité ou le retrait de l'élève, la modification de ses comportements, de ses résultats scolaires, de sa motivation, de son implication dans la scolarité sont autant de signes qui doivent alerter.

En transmettant au groupe de prévention du décrochage scolaire (ou cellule de veille FOQUALE) leurs observations et leurs craintes concernant un élève, les enseignants, conseillers principaux d'éducation, personnels de santé, psychologue de l'Éducation nationale...peuvent contribuer à enrayer le processus de décrochage et agir pour la persévérance scolaire.

### La cellule de veille FOQUALE ou groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)

La cellule de veille FOQUALE est un dispositif permanent de veille, présent dans chaque établissement du second degré. Il permet de :

- Repérer, recenser et accueillir les élèves démotivés, absentéistes et en risque de décrochage,
- Élaborer des solutions pour chacun des jeunes repérés, suivre les parcours,
- Concevoir, mettre en place et coordonner des modules de remotivation et de remédiation correspondant aux besoins des élèves repérés
- Organiser et suivre le devenir scolaire ou professionnel des élèves sortis récemment de l'établissement.

Chaque jeune repéré doit bénéficier d'un entretien de situation et d'un accompagnement. La périodicité des rencontres et la composition du groupe reflètent la problématique de chaque EPLE en matière de décrochage.

### Le référent persévérance scolaire circulaire du 29 mars 2013 parue au BO du 4 avril 2013

Attaché au GPDS de l'établissement et sous couvert du chef d'établissement, le Référent Persévérance Scolaire (RPS) est une personne ressource reconnue pour son implication au sein de la communauté éducative.

- Il participe au GPDS et fait le lien entre le GPDS et les enseignants de l'établissement.
- Il mobilise et coordonne l'action de prévention d'accompagnement et de remédiation menée par les équipes éducatives au sein des GPDS.
- Il facilite la mise en œuvre de modalités d'accompagnement et solutions permettant de maintenir le lien scolaire ou le retour en formation.
- Il participe au diagnostic décrochage au sein de son établissement et contribue à la rédaction d'un bilan annuel présenté au Conseil d'administration.
- Il fait le lien avec le conseiller FOQUALE

#### Les outils

- **fiche action : conduire la prévention du décrochage**
- **fiche action : la détection des élèves à risque de décrochage au collège**
- **fiche outil : fiche de signalement au GPDS**
- **fiche outil : la lettre de mission du référent persévérance scolaire**
- **fiche action : GPDS**
- **fiche action : le parcours individualisé au collège**
- **fiche action : les différentes modalités de parcours**
- **fiche outil : proposition de parcours individualisé**
- **fiche outil : le Parcours Aménagé de la Formation Initiale (PAFI)**



# Réaliser le suivi des élèves de l'année antérieure

### Un système interministériel d'échange d'informations (SIEI) circulaire n° 2011-028 du 9-2-2011

Les échanges d'informations ont lieu entre les bases de données des établissements de formation initiale, celles des centres de formation d'apprentis et celles des missions locales. Ce croisement de bases permet de repérer les jeunes de plus de seize ans qui ont quitté ces structures sans le niveau de diplôme requis (décret n°2010-1781 du 31 décembre 2010) et d'établir une liste finale de jeunes, sortis prématurément du cycle de formation initiale dans lequel ils étaient engagés, non réinscrits dans un autre cursus de formation initiale ou non accompagnés par une mission locale.

Cette liste est communiquée, par voie sécurisée, au(x) responsable(s) désignés par le préfet de département ainsi qu'aux missions locales, afin que les contacts puissent être pris avec les jeunes identifiés en situation de décrochage pour leur proposer une prise en charge appropriée. Un retour nominatif d'informations est prévu vers les établissements de formation initiale via le **module « siècle décrochage scolaire »**.

### Les réseaux FOQUALE circulaire n°2013-035 du 29-3-2013

Ces réseaux rassemblent, dans le périmètre d'action d'une plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale et susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs.

Les réseaux FOQUALE doivent développer des mesures de remédiation au sein de l'Éducation nationale et en renforcer la lisibilité. Ils permettent de recenser toutes les solutions existantes et favorisent la mutualisation d'expériences réussies. Ils s'intègrent pleinement dans les réseaux constitués autour des plateformes d'appui et de suivi aux décrocheurs placés sous l'autorité des préfets. Ils interviennent en complémentarité avec les partenaires sollicités dans le cadre des plateformes.

### Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs PSAD circulaire n° 2011-028 du 9-2-2011

Les plateformes ont pour mission de contacter les jeunes en situation de décrochage figurant sur les listes produites par le SIEI ou se présentant spontanément dans un des lieux d'accueil de la PSAD (mission locale ou CIO généralement). Une fois effectuée la première prise de contact, les acteurs des plates-formes réalisent un diagnostic de la situation des jeunes puis leur proposent un accompagnement ou une prise en charge, qui doit déboucher, le moment venu, sur une solution de type retour en formation ou insertion en emploi.

Les PSAD permettent de coordonner l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la recherche de solutions personnalisées pour les jeunes de plus de 16 ans ayant quitté le système de formation initiale sans diplôme. Elles constituent un élément central dans la prise en charge des jeunes sans solution de formation.

### Les places vacantes en lycée professionnel

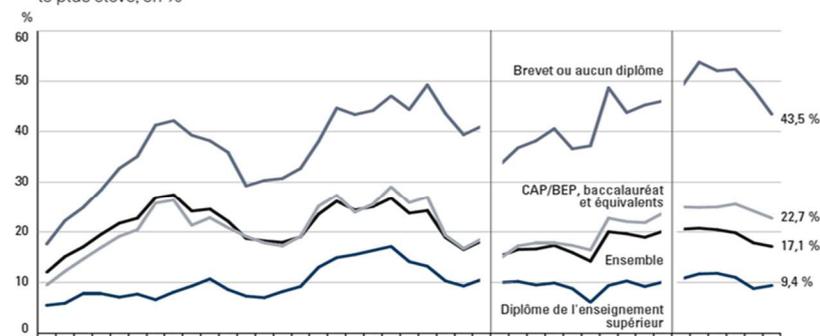
Afin d'apporter des réponses concrètes aux élèves en réorientation, sans solution de formation ou en voie de décrochage scolaire et de contribuer au maintien en formation en classe terminale professionnelle des élèves ayant échoué à l'examen, les chefs d'établissement des lycées professionnels sont encouragés à renforcer la lisibilité des places disponibles de la voie professionnelle. Ils disposent à cette fin de l'outil SAFRAN-FOQUALE.

#### Les outils

- SAFRAN- FOQUALE
- La fiche outil : fiche de liaison PSAD et partenaires SIEI

L'absence de diplôme ou de qualification pénalise lourdement l'insertion professionnelle des jeunes **de 16-25 ans**. L'enquête **Emploi, conduite par l'INSEE, montre que, trois ans après leur sortie** du système de formation initiale, les jeunes non diplômés sont nettement moins souvent en emploi. En 2018, on observe un écart de -26 points entre un taux de chômage des jeunes non diplômés et celui de l'ensemble de leur génération.

1 Taux de chômage des actifs sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé, en %



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013, France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 2014. Les données 2015 à 2018 sont provisoires.  
 Note : en 2003 a lieu une rupture de série de l'enquête Emploi, principalement provoquée par le passage d'une enquête annuelle réalisée en mars à une enquête en continu tout au long de l'année. En 2013 a lieu une autre rupture. La rénovation du questionnaire en 2013 répond aux besoins de simplifier le questionnaire, d'améliorer la qualité de la codification des variables professions et diplômes, conformément aux orientations d'Eurostat, et d'enrichir la connaissance du marché du travail.  
 Lecture : en 2018, 17,1 % des jeunes actifs ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIF.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESRI-DEPP.

Afin d'agir sur la prévention du décrochage au lycée en sécurisant le parcours des élèves vers la certification, deux dispositifs sont mis en œuvre. *Décret n°2015-1351 du 26 octobre 2015 - J.O. du 27 octobre 2015*

## Le droit au doublement dans son établissement d'origine circulaire n° 2017-066 du 12-4-2017 : accompagner les élèves ajournés

Tous les établissements participent à l'objectif national de réinscription et de prise en charge pédagogique des élèves ayant échoué à l'examen l'année précédente. Les lycées professionnels ont un effort particulier à accomplir puisque, malgré des progrès récents, leurs élèves renoncent plus souvent à s'engager de nouveau dans la préparation de l'examen.

Tout élève ayant échoué aux examens des voies générale, professionnelle et technologique se voit offrir, à la rentrée scolaire qui suit cet échec, le droit à une nouvelle préparation de cet examen dans l'établissement dont il est issu. Ce droit s'exerce l'année qui suit immédiatement l'échec et une seule fois.

La définition de la politique de maintien en formation se fonde sur des données précises : nombre et proportion d'élèves ajournés à l'examen, taux de réussite à la session suivante. Elle est intégrée au projet d'établissement, présentée au conseil d'administration ainsi qu'aux autorités académiques lors du dialogue annuel mené entre l'établissement et les services académiques.

La mise en œuvre de cette politique de maintien en formation fait l'objet d'une réflexion menée dans le cadre du conseil pédagogique, qui prend en compte :

- l'information des élèves et des familles en début d'année scolaire ;
- l'accompagnement des élèves au moment de la publication des résultats ;

- la réflexion menée au sein de l'établissement en lien avec l'élève et sa famille dans le but de définir, le cas échéant, les modalités adaptées au niveau des connaissances et de compétences acquises dans les matières d'enseignement correspondant aux épreuves de l'examen ;

- la recherche de synergies avec les établissements d'un même bassin ou d'un même réseau destinées à dégager les ressources susceptibles d'être mutualisées.

Elle intègre donc l'aménagement de parcours au regard du profil, des acquis – notamment traduits par la conservation de notes – et du projet de chaque élève, qu'il s'agisse d'une reprise intégrale des enseignements ou de la définition d'un emploi du temps permettant, par exemple, le renforcement de certains enseignements ou de l'alternance en lycée professionnel, ou d'un horaire allégé. La solution peut aussi se traduire par une réorientation choisie, notamment un changement de spécialité dans la voie professionnelle.

Elle identifie les difficultés causées par l'accroissement des effectifs, les impacts sur la vie scolaire, les marges de manœuvre dont dispose l'établissement et les solutions qu'il s'agit de mettre en place.

### **Le maintien des notes supérieures à 10 pour les bacheliers de l'enseignement général**

L'ensemble des candidats aux baccalauréats général, professionnel et technologique a la possibilité de bénéficier de la conservation des notes égales ou supérieures à 10, pendant les cinq sessions suivant la première session à laquelle ils se sont présentés.

### **Le droit au retour en formation initiale**

Deux décrets, mais un même objectif ; celui d'une qualification pour tous :

**Le droit à un complément de formation qualifiante** (décret n° 2014-1453) pour les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système de formation initiale sans diplôme ni qualification professionnelle : ceux-ci peuvent effectuer une reprise de formation sous statut scolaire, en contrat en alternance ou comme stagiaire de la formation continue.

**Le droit au retour en formation professionnelle** (décret n° 2014-1454) concerne, quant à lui, tous les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système de formation initiale, sans qualification professionnelle (même si, par ailleurs, ils sont titulaires d'un diplôme de formation générale) et qui souhaitent acquérir une formation professionnelle. Cette dernière doit être dispensée sous statut scolaire ou sous statut d'étudiant et s'effectue dans la limite des places vacantes.

---

### **Les outils**

- **La fiche action : un protocole pour les élèves ajournés à l'examen**
- **La fiche action : un exemple d'aménagement de parcours**
- **La fiche outil : parcours aménagé pour les élèves ajournés à l'examen**
- **La fiche SAFRAN-FOQUALE [safran-foquale.ac-nantes.fr](http://safran-foquale.ac-nantes.fr)**

## Le fil conducteur de la persévérance scolaire

**TOUT AU LONG DE L'ANNEE : ENSEMBLE, TOUS ENGAGES POUR LA PERSEVERANCE SCOLAIRE**

Un suivi hebdomadaire de l'Absentéisme

Des réunions mensuelles du GPDS

Un pilotage des actions en faveur de la persévérance scolaire

Des rencontres avec les familles (formelles et/ou conviviales)

**REPERER ET REDONNER CONFIANCE - SECURISER LES PARCOURS - OFFRIR UNE NOUVELLE CHANCE DE SE QUALIFIER**

Septembre

Octobre

Janvier

Février

Mars

Avril

Juin/Juillet

**Offrir une nouvelle chance de se qualifier**

Réaliser le suivi des élèves de l'année antérieure et sécuriser les parcours

**En collège**

S'assurer que les sortants de l'année N-1 ont bien une solution de poursuite d'études

**En lycée**

Concevoir les parcours pour les élèves ajournés

Rédiger la lettre de mission du référent persévérance scolaire renseigner ORIGAN

**Offrir une nouvelle chance de se qualifier**

**En lycée**

**professionnel**

Déclarer les places vacantes dans SAFRAN-FOQUALE

**En collège et lycée**

Mettre à jour la situation des élèves dans la base SIECLE pour la campagne SIEI

**Repérer et redonner confiance / Sécuriser les parcours**

**En collège et lycée**

Accroître la vigilance sur l'absentéisme au retour des congés

**Repérer et redonner confiance**

DGH

Prévoir des moyens pour des actions en faveur de la persévérance scolaire pour l'année suivante

**Semaine de la persévérance scolaire**

**Sécuriser les parcours**

**En collège et lycée**

Mettre à jour la situation des élèves dans la base SIECLE pour la campagne SIEI

**Repérer et redonner confiance**

Réaliser un diagnostic pour prévoir les actions à mettre en œuvre l'année suivante  
Prévoir la formation des personnels

**Repérer et redonner confiance / Sécuriser les parcours**

**En lycée**

Editer la liste des élèves ajournés  
Recueillir leurs intentions pour la rentrée suivante

**En collège**

Identifier les élèves de 3ème sans solution de formation pour l'année suivante

**En collège et lycée**

Prévoir dans la confection des emplois du temps pour mettre en place des actions pour la persévérance scolaire

Réaliser un bilan du fonctionnement du GPDS, prévoir le calendrier de l'année N+1  
Faire le bilan de la lettre de mission du référent persévérance scolaire  
Nommer un référent persévérance scolaire pour la rentrée suivante

# Conduire la prévention du décrochage

## AMBITION / OBJECTIFS

Engager, au sein de l'école et de l'établissement, une démarche globale faisant de la classe un lieu de prévention contre la difficulté scolaire persistante :

- contenus d'apprentissage,
- évaluation et actions de remédiation,
- démarches pédagogiques et didactiques,
- climat scolaire et sentiment d'appartenance au groupe classe.

Favoriser chez les équipes pédagogiques une réflexion qui permette de :

- distinguer des postures et des pratiques professionnelles incitatives et bienveillantes pour les élèves et de déconstruire celles qui éloignent les élèves des enseignements,

■ interroger les contenus d'apprentissage usuels qui peuvent rester obscurs pour certains élèves et risquent de les exclure,

■ repenser les modes d'évaluation afin que celle-ci ne soit pas une simple sanction par rapport aux apprentissages attendus mais qu'elle identifie les difficultés des élèves et les transcrive en besoins.

Construire les aménagements nécessaires en termes d'organisation des cours (par exemple, projets interdisciplinaires ou temps d'expression ou de concertation), d'évaluation (par exemple, outil de suivi des progrès), d'aménagement d'espaces dans les salles de classe, etc.



POINTS  
D'ANCRAGE

- Jeune
- Classe
- Famille
- École / Établissement



CHAMPS

- Image de soi
- Connaissance de soi
- Liaison
- Gestion des conflits
- Évaluation
- Climat scolaire
- Différenciation

- Prévention de la violence
- Valorisation de la filière
- Méthodologie
- Orientation
- Communication



LIEUX  
D'ACTION

- Action dans la classe
- Action hors la classe
- Action hors école/établissement

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'équipe de direction, les inspecteurs :

■ autorisent les équipes à sortir des carcans symboliques qui sont à l'œuvre et les aident à prendre conscience des libertés de manœuvre,

■ encouragent la réflexion des équipes :

→ sur les pratiques pédagogiques qui doivent rendre l'école agréable et bienveillante : postures professionnelles à faire évoluer ;

→ sur l'uniformité de notre enseignement (contrainte institutionnelle qui joue un grand rôle, poids du programme et son traitement) ;

→ sur les modes d'évaluation : revisiter l'évaluation permet de s'entendre sur les contenus d'apprentissage et de les mettre en lien avec les finalités de la scolarité obligatoire ;

→ sur les convictions à renforcer : éducativité et résilience.

■ étayent la réflexion par l'apport d'un outillage théorique (par exemple, modèles d'apprentissage, modèles d'enseignement - transmissif, constructiviste, comportementaliste -, fonctionnement des capacités cognitives, apprendre à apprendre, apprendre autrement, etc).

→ mise à disposition d'articles, de ressources, de livres, de témoignages d'élèves ; analyse de ces documents,

→ formations de proximité,

→ petites fabriques, ateliers, projets écrits

■ organisent une mise en œuvre pratique des résultats de ces réflexions.

**Éducativité** : tout élève peut apprendre (principe qui doit tenir bon devant des exceptions qu'on a tendance à invoquer : tout élève peut apprendre, sauf Untel, ou tout élève peut apprendre, mais pas avec moi).

**Résilience** : capacité à rebondir, qui nécessite d'avoir confiance dans son environnement et dans les personnes que l'on rencontre.

## CONDITIONS REQUISES

L'ensemble des enseignants doit être impliqué au delà des quelques volontaires.

La direction doit organiser le suivi et l'évaluation par l'équipe des actions.

La direction doit maintenir l'effort de réflexion et de vigilance sur la prévention du décrochage pendant les cours.

# La détection des élèves à risque de décrochage au collège

## AMBITION / OBJECTIFS

Il s'agit de repérer le risque de décrochage de l'élève avant l'expression de signes plus prégnants pour faciliter l'intervention et agir préalablement pour éviter le décrochage.

Le repérage le plus précoce possible d'élèves qui présentent des risques de décrochage scolaire permet de construire une réponse adaptée par l'équipe pédagogique et de croiser les regards sur les problématiques dégagées (Chef d'établissement, AS, CPE, service de santé, PsyEN ).

L'équipe éducative, au sein du GPDS (Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire) :

- s'approprie des données recensées et des éclairages complémentaires provenant notamment des services de santé,

- élabore des indicateurs permettant d'identifier au plus tôt les jeunes en risque de rupture,

- bâtit un protocole commun de mise en œuvre.

**Objectifs :**

- donner à tous les membres de l'équipe pédagogique et en particulier à ceux qui sont en contact quotidien avec les élèves, les moyens de prendre en compte les difficultés de certains élèves,

- pouvoir exercer une veille tout au long du cursus de formation,

- produire une restitution de l'action organisée en direction de l'équipe pédagogique,

- rassurer, encourager le jeune.

### POINTS D'ANCRAGE

- Jeune
- Classe
- Famille
- École / Établissement



### CHAMPS

- Image de soi
- Connaissance de soi
- Liaison
- Gestion des conflits
- Évaluation
- Climat scolaire
- Différenciation
- Prévention de la violence

- Valorisation de la filière
- Méthodologie
- Orientation
- Communication
- Accompagnement

### LIEUX D'ACTION

- Action dans la classe
- Action hors la classe
- Action hors école/établissement (CIO)

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le repérage est organisé dès les premières semaines de la rentrée au collège pour pouvoir faciliter l'identification précoce des difficultés (cycles 3 et 4).

Une vigilance en continu est assurée tout au long du cursus des élèves.

Des stratégies pédagogiques adaptées aux profils de jeunes et de groupes-classes sont mis en œuvre, capitalisés et mutualisés (accompagnement personnalisé, dédoublements, évaluation par compétences, pédagogie différenciée,...).

Le transfert d'échanges avec les écoles d'origine sur la fragilité de certains élèves et son exploitation par les équipes pédagogiques contribuent à l'élaboration de l'action en

faveur de l'élève (constitution des classes, équipe pédagogique dédiée...).

Ce qui implique :

- formation des équipes enseignantes,

- intervention ponctuelle de la MLDS en formation/prévention et conseil,

- intervention du PSYEN et du CPE (suivi, conseil, entretiens...),

- implication forte de la famille.

## CONDITIONS REQUISES

- Vigilance dès les premières semaines suivant la rentrée scolaire.

- Implication des familles.

- Implication forte de tous les acteurs à l'interne.

- Formation des enseignants.

- Temps d'échange et lieu de travail identifiés.

- Mutualisation des actions.

FICHE DE SIGNALEMENT AU GROUPE DE PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Calendrier prévisionnel des réunions	

Nom et prénom de l'élève :

Fiche transmise le:

Classe :

Par :

Professeur principal :

A :

**SIGNAUX D'ALERTE / FACTEURS DE RISQUE**

**SCOLAIRE**

- Résultats scolaires faibles ou en forte baisse
- Difficultés scolaires
- Difficultés de compréhension des consignes
- Difficultés de mémorisation
- Difficultés à se repérer (espace-temps),
- Lenteur dans l'exécution d'une tâche
- Maîtrise de la langue
- Dys
- Haut potentiel

**ATTITUDE EN CLASSE ET/OU EN DEHORS DE LA CLASSE**

- Peu ou pas d'implication personnelle en classe
- Refus du travail
- Violences verbales et/ou physiques
- Agitation, difficulté de concentration
- Retards et/ou absentéisme
- Relations conflictuelles avec les adultes
- Relations conflictuelles avec ses camarades
- Changement de groupe d'appartenance
- Passivité
- Tristesse, isolement
- Manifestations anxieuses
- Passages fréquents à l'infirmerie
- Fatigue récurrente, somnolence
- Instabilité de l'humeur
- Non-respect des règles scolaires

**SITUATION FAMILIALE**

- Difficulté de communication
- Absence de soutien
- Conflits
- Rejet familial
- Violence familiale
- Difficultés socio-économiques
- Décalage culturel
- Autre

**RYTHME DE VIE**

- Changement de mode de vie
- Temps de trajet élevé
- Amplitude de journée importante
- Vies nocturnes répétées
- Activité rémunérée
- Surcharge d'activités/de responsabilités
- Autre

**VECU ADOLESCENT**

- Absence de projet de vie
- Dévalorisation/ perte d'estime de soi
- Vie sentimentale /rupture sentimentale
- Absence de relations sociales
- Expériences à risques
- Evènements traumatiques ou mal vécus

**ENTRETIENS DEJA REALISES PAR**

	PP	CPE	PSY EN	AS	Infirmière	Autre
Avec élève seul						
Avec la famille						
Autre						
Date						

**AUTRES DIFFICULTES**

- Maladie
- Handicap
- Violences subies
- Harcèlement
- Addictions

## POINTS D'APPUI

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Relations avec la famille<br><input type="radio"/> Sociabilité avec les adultes / les pairs<br><input type="radio"/> Engagement / participation<br><input type="radio"/> Investissement dans l'établissement<br><input type="radio"/> Vécu scolaire positif | <input type="radio"/> Capacités d'apprentissage<br><input type="radio"/> Respect des règles<br><input type="radio"/> Un adulte de l'établissement<br><input type="radio"/><br><input type="radio"/> |
|---|---|

Les principales difficultés sont de l'ordre :

Des acquisitions scolaires (faiblesse des connaissances, difficulté de compréhension, lenteur...)	<input type="radio"/>
Des compétences psychosociales (maîtrise des émotions, communication, estime de soi...)	<input type="radio"/>
Des empêchements personnels (santé, addiction, situation familiale...)	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>

### SYNTHESE DE LA SITUATION ET BESOINS IDENTIFIES

ACTIONS DEJA MISES EN OEUVRE	ACTIONS PROPOSEES PAR L'ÉQUIPE GPDS

Le référent du suivi de la situation :

## LETTRE DE MISSION

### Référént persévérance scolaire

La lettre de mission qui suit est établie pour l'année scolaire 202. – 202.

Entre M. . . . . , Proviseur /Principal du Lycée /Collège. . . . .

Et

M. . . . . , Référént persévérance scolaire du Lycée /Collège . . . . .

La présente lettre de mission s'inscrit dans cadre du projet académique 2019-2022, ambition solidarité « ne laisser personne au bord du chemin » axe 3 « vaincre le décrochage ». Le plan académique qui en découle « **ensemble, tous engagés pour la persévérance scolaire** » met l'accent sur la **prévention** du décrochage scolaire. Il engage à revisiter nos pratiques et méthodes, pour permettre aux élèves de s'impliquer et d'être acteur de leurs apprentissages. Il s'agit de mettre en place les conditions qui influencent positivement la persévérance et la réussite scolaire de chacun des élèves. Leur **redonner le goût de l'école**, de mieux les **accompagner** de leur **offrir une nouvelle chance de se qualifier** lorsqu'il en exprime le souhait.

Textes de références :

- Circulaire de rentrée 2014 n° 2014-068 du 20-05-2014 (BO n° 21 du 22 mai 2014) ;
- Circulaire n° 2013-035 du 29-03-2013 (BO n° 14 du 4 avril 2013) portant sur la mise en œuvre des réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) ;
- Circulaire de rentrée 2020 (BO n° 28 du 10 juillet 2020) ;
- Décret n°2020-978 du 05 août 2020 ;
- Plan académique pour la persévérance scolaire 2019 2022.

Il est convenu ce qui suit :

L'action de M. . . . . au cours de la période vise à contribuer à la mise en œuvre de la politique de persévérance scolaire de l'établissement intégré au projet d'établissement. Pour cela il-elle devra :

- Participer au diagnostic décrochage au sein de son établissement et contribuer à la rédaction d'un bilan annuel présenté au Conseil d'administration ;
- Recenser les actions de prévention menées par les équipes éducatives et pédagogiques ;
- Participer à la réflexion sur le développement des réponses innovantes de prévention et de traitement du décrochage ;
- Contribuer à la diffusion de l'information au sein de l'établissement (ex : fiche GPDS, procédure de signalement...) ;
- Participer au GPDS et faire le lien entre le GPDS et les enseignants de l'établissement ;
- Mobiliser et coordonner l'action de prévention d'accompagnement et de remédiation menée par les équipes éducatives au sein des GPDS ;
- Faciliter la mise en œuvre de modalités d'accompagnement et solutions permettant de maintenir le lien scolaire ou le retour en formation ;
- Repérer et recueillir les besoins en formation en matière de persévérance scolaire, des équipes de l'établissement ;
- Contribuer au développement des partenariats extérieurs et à la mise en place d'alliances éducatives, afin d'optimiser la réponse au décrochage ;
- Participer aux formations des référents persévérance scolaire ;
- Faire le lien avec le conseiller FOQUALE.

Pour cette mission vous bénéficierez d'un moyen de ... IMP que je vous attribue. En fin d'année scolaire, un bilan des actions mises en place sera présenté. Il pointera les difficultés et réussites rencontrées lors de la mise en œuvre des actions et fera apparaître des propositions d'ajustement. Au cours d'un entretien, les perspectives pour l'année suivante seront définies, sur la base des éléments du bilan. Je vous assure de mon appui pour la réalisation de ces missions.

Le Référént persévérance scolaire

Le chef d'établissement

# Le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)

## AMBITION / OBJECTIFS

Croiser les regards pour une meilleure compréhension du jeune en risque de décrochage et ainsi créer la réponse la plus adaptée à ses difficultés.

- mutualiser les compétences pour une mise en œuvre réussie de la réponse à apporter aux élèves en difficulté scolaire ou comportementale : échanges et propositions d'actions pour chaque situation,
- faciliter la communication avec les équipes pédagogiques

au plus près des jeunes, lesquelles perçoivent les premiers signes de décrochage,

- partager un vocabulaire commun pour le signalement des élèves,
- créer du lien entre les différents acteurs et responsabiliser les enseignants concernés.

### POINTS D'ANCRAGE

- Jeune
- Classe
- Famille
- École / Établissement

### CHAMPS

- Image de soi
- Connaissance de soi
- Liaison
- Gestion des conflits
- Évaluation
- Climat scolaire
- Différenciation
- Prévention de la violence
- Valorisation de la filière
- Méthodologie
- Orientation
- Communication

### LIEUX D'ACTION

- Action dans la classe
- Action hors la classe
- Action hors école/établissement

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Composition du GPDS :

- des membres permanents : équipe de direction, référent décrochage, CPE, PsyEN Services Sociaux, Santé Scolaire, MLDS, etc.

- des membres occasionnels : professeurs.

■ Établir un calendrier et un créneau horaire dès septembre avec une thématique différente selon la période de l'année pour faciliter la participation de membres occasionnels (recensement en début d'année, repérage, suivi des élèves, mise en place des parcours ; orientation, bilan...).

■ Préparer et respecter une procédure de signalement avec des indicateurs communs. Mettre en place une fiche de signalement comportant tous les indicateurs : difficultés d'apprentissage, parcours scolaire, attitude du jeune.

Le GPDS demande aux équipes pédagogiques d'être particulièrement vigilantes sur certains comportements de jeunes (absentéisme, violence verbale, comportement passif ou lié

au disciplinaire...).

■ Selon le profil des jeunes (absentéisme, abandon en cours d'année, prévention...) proposer des solutions :

- **vers l'interne** : adaptation du parcours des élèves / mise en place d'un suivi des jeunes par un membre du GPDS / participation à des dispositifs adaptés à leurs problématiques.

- **vers l'externe** : préparer une réorientation en cours d'année scolaire (avec l'intervention du réseau FOQUALE) ou pour la rentrée suivante.

Communication avec les partenaires extérieurs (éducateurs, services sociaux...) en lien avec l'élève.

Préparer l'insertion des élèves.

■ Formaliser les modalités de fonctionnement et faire des comptes rendus à destination des membres du GPDS mais également une version synthétique pour les professeurs principaux des élèves concernés.

## CONDITIONS REQUISES

Définition en équipe des critères de la procédure et des modalités de repérage, des élèves en risque de décrochage ainsi que les outils ad hoc.

Établissement et communication d'une programmation annuelle des temps de concertation réguliers.

Clarification du rôle et des missions de chacun, notamment ceux du référent décrochage.

Implication du jeune et de sa famille.

Affirmation du rôle du référent décrochage auprès des équipes et du professeur principal.

<http://www.education.gouv.fr/cid55632/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html>

Mallette GPDS : [http://orientation.ac-creteil.fr/spip/sites/saio/IMG/file/Mallette%20GPDS%20\(FSE\)\\_17-07-2013-BK.pdf](http://orientation.ac-creteil.fr/spip/sites/saio/IMG/file/Mallette%20GPDS%20(FSE)_17-07-2013-BK.pdf)

# Le parcours individualisé au collège

## AMBITION / OBJECTIFS

Accompagner vers la réussite et soutenir individuellement les élèves en risque de décrochage

Adapter la scolarité pour maintenir un élève dans un parcours de formation :

■ apporter aux élèves à besoins particuliers une aide adaptée et des modalités différentes d'enseignement nécessaires à leur réussite scolaire,

■ proposer à des élèves manifestant des signes de décrochage, des actions particulières permettant leur remobilisation,

■ conserver, autant que possible, une fréquentation maximale de la scolarité au sein du groupe classe. Préserver, autant que possible, la possibilité de la poursuite du parcours scolaire engagé.

### POINTS D'ANCRAGE

- Jeune
- Classe
- Famille
- École / Établissement



### CHAMPS

- Image de soi
- Connaissance de soi
- Liaison
- Gestion des conflits
- Évaluation
- Climat scolaire
- Différenciation

- Prévention de la violence
- Valorisation de la filière
- Méthodologie
- Orientation
- Communication
- Accompagnement



### LIEUX D'ACTION

- Action dans la classe
- Action hors la classe
- Action hors école/établissement

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'identification des élèves se fait dans et hors de la classe et peut s'appuyer sur le conseil de classe, le GPDS, des observations et des entretiens. Cet aménagement de la scolarité est proposé aux élèves qui présenteraient un risque de décrochage sans une intervention spécifique. Peuvent être à l'origine du Parcours Individualisé :

- la situation de handicap, d'allophonie, de précocité ou de nomadisme de l'élève,
- la nécessité de remobiliser l'élève sur son projet de formation ou de lui permettre d'en élaborer un autre,
- le besoin de proposer des modalités différentes de préparation de l'examen, y compris dans le cadre du retour en formation initiale.

### L'organisation :

- un référent est désigné (PP ou autre professeur - CPE - équipe direction - PsyEN - infirmière) pour suivre le parcours et assurer la communication entre les différents acteurs,
- le Parcours Individualisé fait l'objet d'une formalisation et d'un bilan,

■ la durée du parcours individualisé et l'organisation de l'emploi du temps sont définies en fonction des objectifs et peuvent faire l'objet d'amendements, lors de bilans intermédiaires.

### La concertation avec la famille et l'élève :

- la définition et le suivi du parcours sont déterminés avec la famille et l'élève et contractualisés par le document académique – fiche outil 3,
- le référent du parcours individualisé reste en lien étroit avec la famille : information réciproque de l'évolution des actions.

### La collaboration avec des partenaires :

- le parcours individualisé peut s'appuyer sur la collaboration de partenaires de l'établissement : autre établissement, entreprise, association, organisme de formation, maison des adolescents, mouvement d'éducation populaire, etc,
- le partenariat peut être contractualisé par le document académique – fiche 3, une convention inter-établissements, une convention de stage, une convention académique de parcours personnalisé de formation.

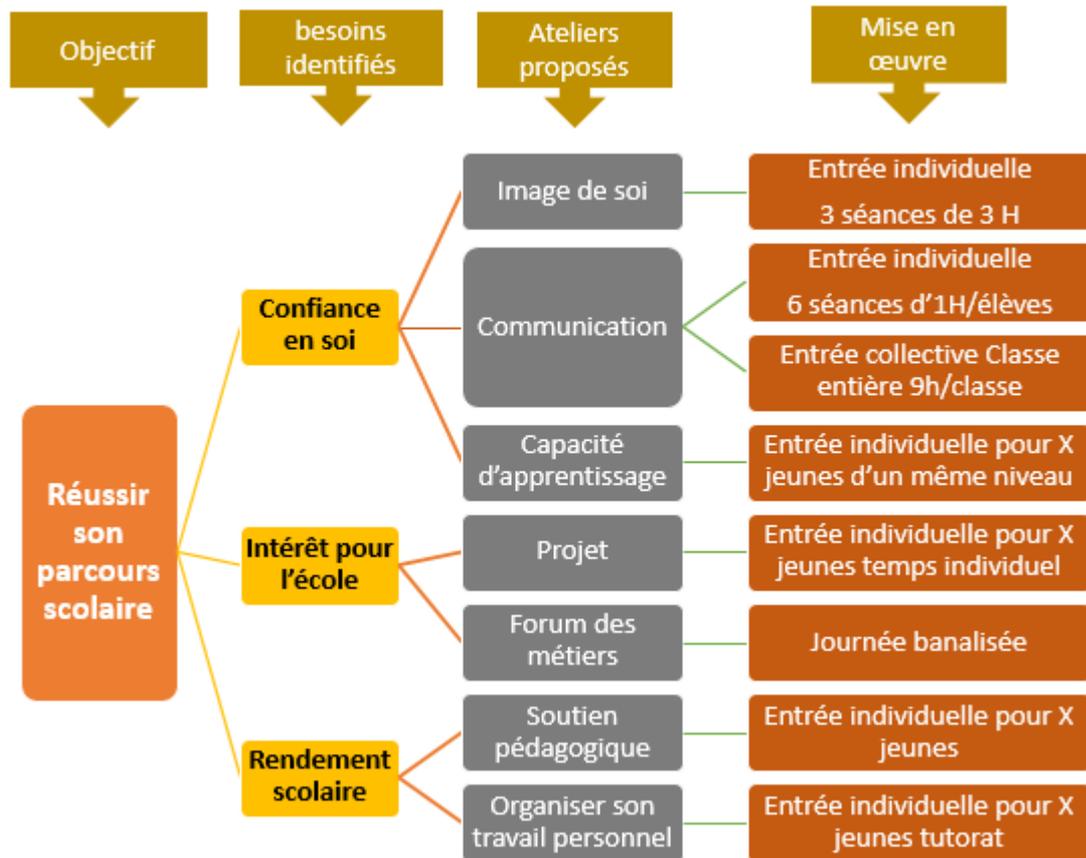
## CONDITIONS REQUISES

- Volontariat de l'élève,
- Accord de la famille et association à toutes les étapes du parcours,
- L'établissement est responsable du parcours individualisé et doit en assurer le suivi par un membre de l'équipe,
- La mise en place du parcours individualisé peut utiliser la convention inter-établissements et les conventions de

période d'immersion en entreprise (se référer au guide de mise en oeuvre de la politique académique de lutte contre le décrochage).

- Le parcours individualisé doit viser la reconquête de l'estime de soi et être l'occasion d'une valorisation des compétences mobilisées. La formalisation du parcours à travers un document de type «brevet de compétences» apporte des éléments de contractualisation et de validation.

## Exemple de projet pour soutenir la persévérance scolaire



# Exemples d'aménagements de parcours

## Engagement en Service Civique Combiné et aménagement de la scolarité pour l'obtention de l'examen

**Type de parcours : parcours citoyen**

**Personnels impliqués : proviseur, PP, équipe enseignante**

**Partenaires externes : directrice école maternelle, DDJSCS**

**Durée: 7 mois**

V., élève de terminale dans un lycée général et technologique de Maine-et-Loire, montre des signes de mal-être et de découragement depuis l'an passé déjà. Le travail dans la préparation des épreuves anticipées n'était pas au rendez-vous et les notes obtenues en ont pâti.

Au retour des vacances d'automne, V. prend la décision de démissionner mais accepte, néanmoins, un rendez-vous avec le Proviseur et le Professeur Principal de la classe. Dans les propositions de soutien et d'aménagement qui lui sont faites, V. se montre très intéressé par l'engagement dans un Service Civique Combiné. Après consultation du site internet du Service Civique, la mission d'une école maternelle voisine qui propose d'aider à l'animation des temps d'activité de cour de récréation (activités nouvelles et actions de médiation) et de faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires, retient l'attention de V.

En parallèle de sa candidature, le Proviseur contacte la Directrice de l'école pour étudier la possibilité d'un Service Civique Combiné. Avec l'aide de la Direction Départementale à la Jeunesse, au sport et à la Cohésion Sociale, ils ont pu élaborer un parcours qui permet à V. de s'engager au sein de l'école et de ne pas abandonner l'objectif du bac.

Un parcours aménagé est défini avec l'équipe pédagogique. Un bilan mensuel est prévu avec V., le Proviseur, la Directrice de l'école maternelle, le Professeur Principal pour évoquer l'évolution du parcours, intervenir sur d'éventuelles difficultés et aider V. à ne pas perdre de vue l'objectif de cette action. Bien qu'il semble peu probable que V. puisse valider l'ensemble de l'examen cette année, il se présentera à toutes les épreuves terminales (l'établissement proposera des solutions éventuelles suivant les résultats obtenus).

## Différentes modalités de parcours

Suivi adapté des enseignements en conformité avec l'emploi du temps arrêté par le chef d'établissement afin de rendre possible, par exemple :

Modalité	Modalités temps	Critères / Conditions
un Approfondissement dans une discipline particulière	A définir	Souhait du jeune
un travail de recherche, au sein de l'établissement, relatif à la poursuite d'études	A définir	Souhait du jeune
un parcours « poursuite d'études » permettant d'assister à des cours de l'enseignement supérieur, en fonction de partenariats existants ou à venir avec les établissements relevant de l'enseignement supérieur (classes de BTS, CPGE, université...).	A définir	Souhait du jeune S'appuyer sur une convention de partenariat (déjà disponible à la DAPSI)
Accompagnement personnalisé	A définir selon les pratiques de l'établissement	Souhait du jeune
Utilisation des EGLS (enseignement général lié à la spécialité)	A définir selon les pratiques de l'établissement	Souhait du jeune
Tutorat	A définir selon les pratiques de l'établissement	Souhait du jeune
Tutorat entre pairs	Valorisation des acquis du jeune A combiner avec d'autres dispositifs	Souhait du jeune
Stage passerelle	En cas de réorientation sur une autre filière A définir	Souhait du jeune
Stage de remise à niveau	A définir	Souhait du jeune
Stage(s) en entreprise	De 1 à 6 mois maxi	Souhait du jeune Maxi 35H/s
Emploi	Année scolaire	Souhait du jeune Ne pas dépasser 35H/s en comptabilisant les heures en emploi et les heures de cours
Bénévolat en association	A définir	Souhait du jeune S'appuyer sur une convention de partenariat (déjà disponible à la DAPSI)
Service civique combiné	21H de mission soit 3 jours 2 jours au lycée	Souhait du jeune 12H de cours maxi en établissement Partenariat à mettre en place
Service civique accompagné	3 entretiens de l'EN 24H dans l'association Pas d'intervention de la MLDS sur ce type de SC	Souhait du jeune 6H de cours maxi en établissement Partenariat à mettre en place
Service civique universel	30H par semaine	Souhait du jeune 3H de cours maxi en établissement Partenariat à mettre en place
Clauses sociales	1 à 6 mois	Souhait du jeune Partenariat à mettre en place

## PROPOSITION DE PARCOURS INDIVIDUALISE

Année scolaire

(à transmettre à la Direction Académique pour les moins de 16 ans)

Etablissement.....

### Bénéficiaire :

Nom : ..... Prénom : .....

Né le : .....  moins de 16 ans  plus de 16 ans

Adresse : .....

Tel : .....

Classe : ..... Professeur Principal .....

Date de début : ..... Durée du parcours : .....

### Contexte et constats

Parcours scolaire – situation observée – Diagnostic des difficultés

.....  
.....  
.....  
.....

### Actions déjà mises en place

.....  
.....  
.....  
.....

### Proposition de Parcours Individualisé et objectifs

.....  
.....  
.....  
.....

### Modalités de mise en œuvre

.....  
.....  
.....  
.....

### Actions prévues

.....  
.....  
.....  
.....

### Suivi et évaluation

.....  
.....  
.....  
.....

Moyens complémentaires demandés  oui  non

	Nature de l'intervention (discipline – suivi)	Nom - Prénom	Statut	Nombre d'heures prévues	
				Sur temps de service	En HSE
1					
2					
3					

**Partenariat (s) :**

**Découverte formations**  
(LP, SEGPA, CFA...)

**Découverte du monde professionnel**  
(Entreprises, associations...)

**Engagement de suivi :**

Le, ..... Personne assurant le suivi	Le, ..... Élève
Le, ..... Responsable légal de l'élève	Le, ..... Chef d'établissement

**Documents joints pour validation du parcours :**

- € Bulletins scolaires
- € PPRE en cours
- € Emploi du temps de la classe et emploi du temps de l'élève durant la mise en œuvre du parcours,
- € Bilan cellule de veille

**Avis de la direction académique**

*(Uniquement pour les élèves de moins de 16 ans)*

**Avis pédagogique**

**Accord de prise en charge**

Le .....  
Inspecteur (trice) d'Académie,  
Directeur (trice) Académique des Services de l'Éducation Nationale

**À transmettre à la Direction Académique :**  
**Pour les moins de 16 ans pour validation,**  
**Pour les plus de 16 ans pour information.**

Transmis le : .....

**Etablissement**.....  
 Nom du référent décrochage scolaire : ..... Dossier abordé en GPDS le : .....

### Principes :

Le parcours aménagé de la formation initiale doit permettre à un jeune en risque ou en situation de décrochage de **pouvoir prendre du recul en sortant temporairement du milieu scolaire** et/ou de l'établissement.

Ce parcours est destiné à des **jeunes volontaires scolarisés dans un établissement du second degré, âgés de 15 ans minimum, et en particulier à des jeunes de 16 à 18 ans**, tranche d'âge pour laquelle les dispositifs de lutte contre le décrochage existants sont moins adaptés.

**Ces jeunes sont repérés par les équipes pédagogique et éducative de l'établissement** comme étant en risque ou en situation de décrochage et comme pouvant être remobilisés ou remotivés par une « parenthèse » hors de l'univers scolaire. Leur situation fait l'objet d'une analyse dans le cadre du GPDS.

**Le jeune conserve le statut scolaire<sup>1</sup>** et les droits qui lui sont associés (*couverture maladie, bourse..*) durant toute la durée du parcours, qui ne peut excéder un an. Il s'agit donc d'une « parenthèse » dans le parcours du jeune, qui doit pouvoir ensuite revenir au collège ou au lycée sans conséquence négative sur la poursuite de ses études.

**L'objectif est de lui permettre d'intégrer des activités d'un autre type, de nature à tirer profit de ses atouts**, et qui pourraient lui convenir et le motiver davantage.

**La durée du parcours est elle aussi individualisée**, de quelques semaines à une année maximum, glissante de date à date à compter de l'entrée du jeune dans son parcours.  
 L'entrée dans le parcours peut se faire à tout moment de l'année.

**Le parcours proposé doit déboucher sur un contrat d'objectifs individualisé** proposé par l'établissement en lien avec le jeune et sa famille.

- Plan national « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire »
- Guide : tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire : mise en œuvre du parcours aménagé de formation initiale
- Plan académique de lutte contre le décrochage scolaire (<http://www.intra.ac-nantes.fr/decrochage-et-persévérance-scolaire-948400.kjsp?RH=intra&RF=1456469439444> )

### 1 - Bénéficiaire

Nom : ..... Prénom : ..... Né le : ..... Agé de : moins de 16 ans <input type="checkbox"/> ; plus de 16 ans <input type="checkbox"/>  Tel : ..... Classe : ..... Professeur Principal : .....	<h4>Responsables légaux</h4> Nom : ..... Prénom : ..... Lien de parenté : .....  Adresse : ..... Tel : .....
---	---

Date de début : .....	Durée du parcours : .....
-----------------------	---------------------------

### 2 - Contexte et constats

<sup>1</sup> Lui attribuer sur l'application Siècle un Module Élémentaire de Formation PAFI. En cas d'un premier PAFI, le MEF PAFI est à demander au SEPP (voir documentation Conseils de saisie Siècle).

## Parcours scolaire – situation observée – Diagnostic des difficultés

Éléments du LSU	Difficultés observées Freins aux apprentissages	Potentialités Points d'appui
COMPORTEMENT		
CONCENTRATION / ATTENTION EN COURS		
ORGANISATION / DEGRE D'AUTONOMIE		
ECOUTE ET APPLICATION DES INSTRUCTIONS		
RELATION AVEC LES AUTRES / LES ADULTES		
AUTRES OBSERVATIONS		

### Actions précédemment mises en place

- Accompagnement personnalisé /  Tutorat /  Accompagnement éducatif /  Commission éducative  
 Exclusion /  Fiche de suivi /  Classe Relais /  Autres à préciser :

.....

Intervenants éducatifs ou sociaux impliqués :  NON /  OUI à préciser :

Résultats de ces mesures :

.....  
 .....

### Bilan de l'équipe pédagogique et éducative :

.....  
 .....  
 .....

Éléments importants concernant la scolarité antérieure :

.....  
 .....

Projets évoqués par l'élève :

.....  
 .....

Avis, remarques sur la réalisation de ce(s) projet(s) :

.....  
 .....

### 3 – DEFINITION DU PARCOURS

#### Analyse dans le cadre du GPDS ou de la cellule de veille

Date du GPDS : .../.../...

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Professeur principal .....   | <input type="checkbox"/> Personnel d'éducation ..... | <input type="checkbox"/> Assistant social..... |
| <input type="checkbox"/> Référent décrochage .....    | <input type="checkbox"/> Psychologue EN .....        | <input type="checkbox"/> Infirmier.....        |
| <input type="checkbox"/> Personnel de direction ..... | <input type="checkbox"/> Coordonnateur MLDS .....    | <input type="checkbox"/> Autre .....           |

.....  
.....  
.....

#### Objectifs personnalisés de l'aménagement du parcours

.....  
.....  
.....

#### Compétences attendues hors temps scolaire

.....  
.....  
.....

#### Modalités de mise en œuvre du parcours, durée (dans la limite d'une année)

Exemples d'activités possibles : voir plaquette jointe (service civique, parcours citoyen, clauses sociales, stage en entreprises, accompagnement personnalisé, tutorat entre pairs, immersion dans une autre classe, parcours à temps partiel en MLDS...)

Période du ..... au .....

#### Programme prévisionnel :

.....  
.....  
.....  
.....

#### Identification du tuteur/mentor/référent

#### Conventions annexées pour les périodes hors temps scolaire (voir tableau des conventions joint)

- .....
- .....
- .....

#### Le point de vue de l'élève et de sa famille :

.....  
.....  
.....

Ce parcours fera l'objet d'un ou de bilans intermédiaires et d'un bilan final qui feront apparaître l'atteinte des objectifs de celui-ci.  
(voir page intercalaire)

## Partenariats identifiés ou envisagés :

Dans le cadre d'une découverte de formations (LP, CFA, lycée,...) :

.....  
.....

Dans le cadre d'une alliance éducative externe (Entreprises, associations, institutions...) :

.....  
.....

## Engagement de suivi :

Le, ..... Le référent du parcours	Le, ..... Élève
Le, ..... Responsable légal de l'élève	Le, ..... Chef d'établissement

### Documents joints pour validation du parcours :

- € Bulletins scolaires
- € Relevé de notes
- € Projet en cours
- € Emploi du temps de la classe et emploi du temps de l'élève durant la mise en œuvre du parcours

## Pour les moins de 16 ans

### Décision de la direction académique

<b>Avis</b>
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Observations :

Le .....  
Inspecteur (trice) d'Académie,  
Directeur (trice) Académique des Services de l'Éducation Nationale

## Pour les plus de 16 ans

### Transmission à la direction académique

Date de transmission : .....

Le Chef d'établissement

Bilan :  Intermédiaire  final

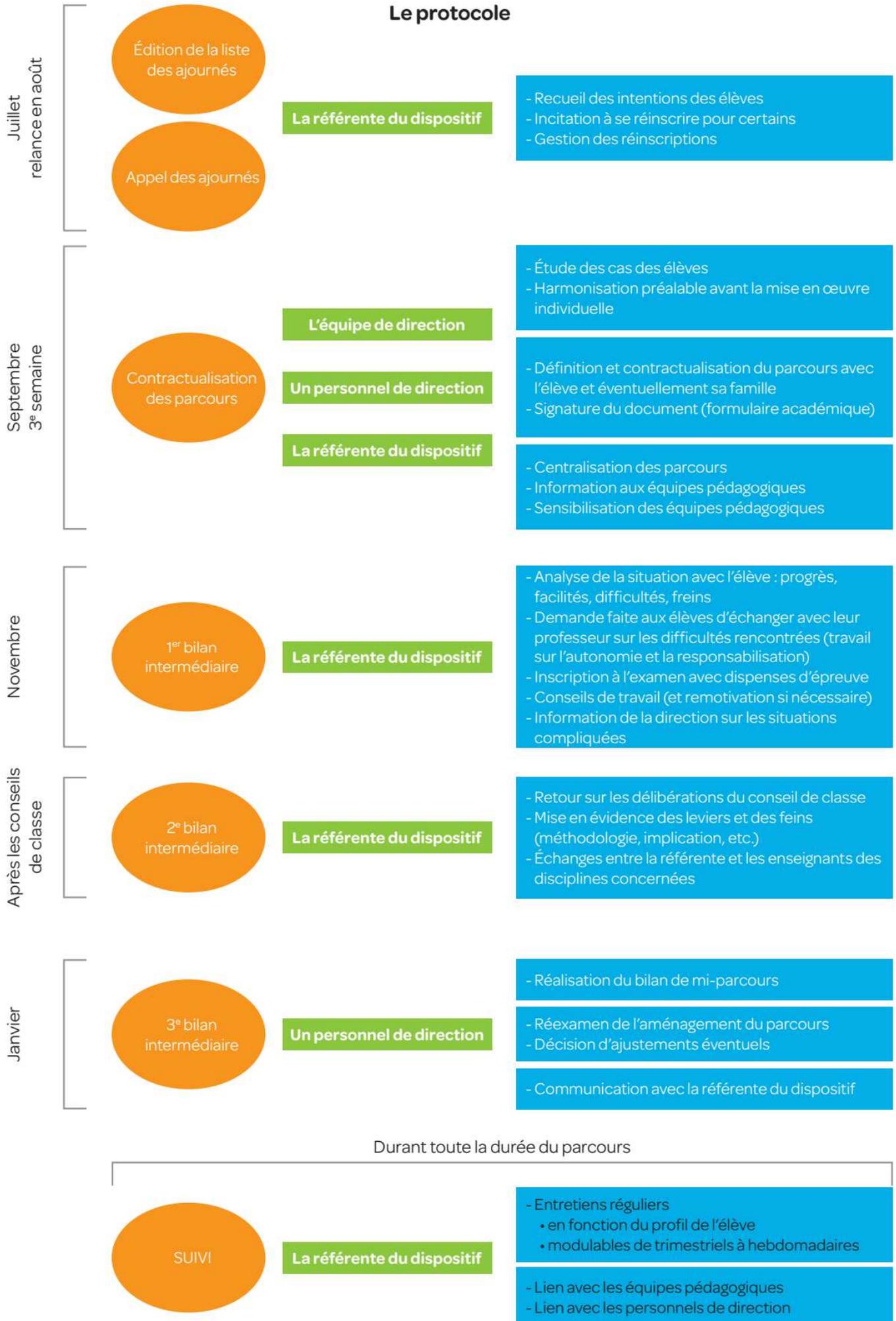
Date : ...	Personnes présentes :
<p><b>Evolution de la situation – Compétences acquises - Atteinte des objectifs :</b> ....</p> <p><b>Le point de vue de l'élève :</b> Ce que je réussis, ce qui m'intéresse : ..... Ce qui est difficile pour moi, pourquoi : ..... Ce que je veux améliorer : .....</p> <p><b>Décisions :</b> ....</p>	

Bilan :  Intermédiaire  final

Date : ...	Personnes présentes :
<p><b>Evolution de la situation – Compétences acquises - Atteinte des objectifs :</b> ....</p> <p><b>Le point de vue de l'élève :</b> Ce que je réussis, ce qui m'intéresse : ..... Ce qui est difficile pour moi, pourquoi : ..... Ce que je veux améliorer : .....</p> <p><b>Décisions :</b> ....</p>	



**Le protocole**



**Etablissement**.....

Nom du référent décrochage scolaire : .....Nom du référent du parcours.....

**Principes :**

Le parcours aménagé pour les élèves ajournés doit permettre à un jeune qui a échoué partiellement pour la première fois à un examen du baccalauréat ou du CAP, **de pouvoir le préparer une nouvelle fois, dans son établissement d'origine, selon les modalités adaptées au niveau des connaissances et des compétences acquises dans les matières d'enseignement correspondant aux épreuves de l'examen.**

**Le jeune conserve le statut scolaire** et les droits qui lui sont associés (*couverture maladie, bourse..*) durant toute la durée du parcours.

**L'objectif est de lui permettre d'intégrer des activités d'un autre type**, afin de poursuivre le développement de ses compétences et de compléter son parcours, **tout en maintenant de la motivation** pour devenir diplômé. Il suit les matières à repasser et éventuellement d'autres selon ses souhaits, ses intérêts et les capacités de l'établissement et en fonction de la stratégie retenue. Sur les temps « hors cours », il exerce des activités autres (stage en entreprise, emploi, service civique, parcours « poursuite d'études » en accord avec l'enseignement supérieur, clauses sociales, autres propositions...) et acquiert d'autres compétences qu'il formalise pour son parcours.

**La durée du parcours est elle aussi individualisée**, de quelques semaines à une année maximum, glissante de date à date à compter de l'entrée du jeune dans son parcours.

**Le parcours proposé doit déboucher sur un contrat d'objectifs individualisé** proposé par l'établissement en lien avec le jeune et sa famille.

Ce parcours doit faire sens pour l'élève et faire les liens entre les différents enseignements : professionnel, général et technologique.

Textes de référence :

Article L. 122-2 du code de l'éducation

Article L. 511-1 du code de l'éducation.

Décret n°2015-1351 du 26 octobre 2015 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives à la préparation aux examens des voies générale, professionnelle et technologique des lycées et à la délivrance du baccalauréat,

Guide pratique du 26 01 2016 : Gestion des élèves doublant en classe terminale et qui bénéficient de la conservation des notes

après avoir échoué à l'examen du baccalauréat.

**1 - Bénéficiaire**

<p>Nom : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p>Né le : .....</p> <p>Tel : .....</p> <p>Classe : ..... Professeur Principal : .....</p>	<p><b>Responsables légaux</b></p> <p>Nom : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p>Lien de parenté : .....</p> <p>Adresse : .....</p> <p>Tel : .....</p>
---	---

Date de début : .....	Durée du parcours : .....
-----------------------	---------------------------

## 2 - Contexte et constats

**Notes obtenues à la session précédente** (joindre le relevé de notes)

### Parcours scolaire – situation observée – Diagnostic des difficultés

Éléments du LSU	Difficultés observées Freins aux apprentissages	Potentialités Points d'appui
IMPLICATION DANS LE TRAVAIL PERSONNEL		
CONCENTRATION / ATTENTION EN COURS		
ORGANISATION / DEGRE D'AUTONOMIE		
ECOUTE ET APPLICATION DES INSTRUCTIONS		
RELATION AVEC LES AUTRES / LES ADULTES		
AUTRES OBSERVATIONS		

### Actions précédemment mises en place

.....  
.....

### Bilan pédagogique :

.....  
.....  
.....

### 3 – DEFINITION DU PARCOURS

#### Analyse dans le cadre de l'entretien de rentrée

Date : .../.../...

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Personnel de direction ..... | <input type="checkbox"/> Tuteur envisagé.....        | <input type="checkbox"/> Psychologue de l'EN ..... |
| <input type="checkbox"/> DDFPT.....                   | <input type="checkbox"/> Professeur principal .....  | <input type="checkbox"/> Coordonnateur MLDS .....  |
| <input type="checkbox"/> Référent décrochage .....    | <input type="checkbox"/> Professeur de l'équipe..... | <input type="checkbox"/> Autre.....                |

#### Objectifs personnalisés de l'aménagement du parcours

#### Compétences attendues hors temps scolaire

#### Choix de la conservation des notes :

Modalités de l'épreuve (EGA, CCF, EP terminale)	Epreuve	Oral / Ecrit	Note conservée sur /20

#### Modalités de mise en œuvre du parcours, durée (dans la limite d'une année, annualisation possible)

Exemples d'activités possibles : voir exemples joints (service civique, parcours citoyen, clauses sociales, stage en entreprises, emploi, accompagnement personnalisé, tutorat entre pairs, immersion dans une autre classe,...)

Période du ..... au .....

Programme prévisionnel (joindre l'emploi du temps) :

Identification du tuteur, du référent

Conventions annexées pour les périodes hors temps scolaire (voir tableau des conventions joint)

- .....
- .....
- .....

**Le point de vue de l'élève et de sa famille :**

.....  
.....  
.....

Ce parcours fera l'objet d'un ou de bilans intermédiaires et d'un bilan final qui feront apparaître l'atteinte des objectifs de celui-ci.

(voir page intercalaire)

**Partenariats identifiés ou envisagés :**

**Dans le cadre d'une découverte de formations** (LP, CFA, lycée, université...) :

.....  
.....

**Dans le cadre d'une alliance éducative externe** (Entreprises, associations, institutions...) :

.....  
.....

**Engagement de suivi :**

Le, ..... Le référent du parcours le suivi	Le, ..... Élève
Le, ..... Responsable légal de l'élève	Le, ..... Chef d'établissement

**Documents joints :**

- € Bulletins scolaires
- € Relevé de notes
- € Projet en cours
- € Emploi du temps de la classe et emploi du temps de l'élève durant la mise en œuvre du parcours

Bilan :  Intermédiaire  final

Date : ...	Personnes présentes :
<p><b>Evolution de la situation – Compétences acquises - Atteinte des objectifs :</b></p> <p>....</p> <p><b>Le point de vue de l'élève :</b></p> <p>Ce que je réussis, ce qui m'intéresse :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Ce qui est difficile pour moi, pourquoi :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Ce que je veux améliorer :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p><b>Décisions :</b></p> <p>....</p>	

Bilan :  Intermédiaire  final

Date : ...	Personnes présentes :
<p><b>Evolution de la situation – Compétences acquises - Atteinte des objectifs :</b></p> <p>....</p> <p><b>Le point de vue de l'élève :</b></p> <p>Ce que je réussis, ce qui m'intéresse :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Ce qui est difficile pour moi, pourquoi :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Ce que je veux améliorer :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p><b>Décisions :</b></p> <p>....</p>	



## GUIDE OPERATIONNEL DE L'APPLICATION SAFRAN FOQUALE

L'application « SAFRAN FOQUALE » s'inscrit dans le cadre du projet académique 2018-2022. Elle répond à l'axe 3 : « vaincre le décrochage scolaire » de l'ambition SOLIDARITÉ : « Ne laisser personne au bord du chemin ».

Outil de dialogue entre établissements de l'académie, elle a pour objectif d'identifier les ressources mobilisables et en particulier de rendre visibles les solutions de retour en formation initiale. Sa fonction consiste à renforcer la lisibilité des places disponibles de la voie professionnelle afin d'apporter des réponses concrètes aux élèves en réorientation, sans solution de formation ou en voie de décrochage scolaire et contribue au maintien en formation en classe terminale professionnelle des élèves ayant échoué à l'examen.

### QUELLES SONT LES DATES D'OUVERTURE DE L'APPLICATION ?

Ouverte d'octobre à mars l'application concerne toutes les places vacantes en voie professionnelles (2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et Tle) après admission des montants de troisième, de seconde professionnelle et le doublement en classe terminale.

### QUELS SONT LES ELEVES CONCERNES ?

- ⇒ Les élèves scolarisés dans l'Académie de Nantes issus des classes de :
  - 3<sup>ème</sup> sans solution de formation,
  - 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> ou Tle générale technologique et professionnelle qui souhaitent une réorientation,
  - Terminale professionnelle ayant échoué à l'examen,
  - Les jeunes non scolarisés.

### COMMENT SE CONNECTER A SAFRAN FOQUALE ?

- ⇒ À partir de son profil ETNA, puis menu « Mes Applis » / SAFRAN, puis login et mot de passe de messagerie.
- ⇒ OU via l'adresse Internet : <http://safran-foquale.ac-nantes.fr/>
- ⇒ puis login et mot de passe de messagerie.

### COMMENT DELEGUER DES DROITS D'ACCES A L'APPLICATION ?

Les chefs d'établissement peuvent, via le portail ARENA, utiliser l'application « **Deleg-CE** » pour donner un accès à SAFRAN à l'ensemble des personnels de leur établissement.

### QUI ACCEDE A L'APPLICATION ?

- LP/LPA, LGT/LEGTA et LPO publics de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole de l'académie de Nantes, en tant qu'établissement **d'origine et d'accueil**,
- Les collèges publics de l'Éducation nationale en tant qu'établissement **d'origine**,
- Les établissements privés de l'Éducation nationale de l'académie de Nantes en tant qu'établissement **d'origine**,
- Les Services scolarité des DSDEN et la DRAAF pour **suivre les inscriptions et saisir des candidatures** hors académie, CFA... ,
- Les CIO (Centre d'Information et d'Orientation) et les Inspecteurs d'Information et d'Orientation (IEN IO) **pour consulter** l'ensemble des onglets (au niveau académique),
- Le Responsable FOQUALE : selon liste des responsables FOQUALE définie par le Recteur, **pour consulter** en accueil et origine les places vacantes et les candidatures sur l'ensemble de l'Académie,
- La DAPSI en tant qu'administrateur pour ouvrir/fermer l'application, consulter l'ensemble des onglets, suivre les inscriptions et le cas échéant saisir/supprimer des candidatures.



**Attention** : les établissements qui ne peuvent pas se connecter doivent adresser les candidatures de leurs élèves à la DSDEN du département demandé qui effectuera la saisie.

### LES PRINCIPALES FONCTIONNALITES DE L'APPLICATION SAFRAN-FOQUALE

- ⇒ les établissements d'origine visualisent l'état des places vacantes signalées par les établissements d'accueil et saisissent les candidatures de leurs élèves.
- ⇒ les établissements d'accueil signalent leurs places vacantes et proposent une décision d'admission.
- ⇒ les services des DSDEN valident la proposition d'admission.

## Fiche de liaison FOQUALE PSAD et partenaires

De la qualité des informations recueillies dépend la pertinence de la solution proposée.  
Cette fiche doit donc être complétée le plus précisément possible lors de l'entretien.  
Elle sera transmise ensuite à la PSAD pour étude en comité technique.

### IDENTITE DU JEUNE

NOM / Prénom :			N° INE		
			Genre :	<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> G
Adresse :			Téléphone :		
Date de naissance :		Ville de naissance :		Département de naissance :	
Personne présente lors de l'entretien	NOM / Prénom : █			Portable :	█
	Lien avec le jeune : █			Mail :	█
Responsable légal	NOM / Prénom : █			Les responsables légaux des jeunes <input type="checkbox"/> mineurs ont connaissance de la démarche	
	Lien avec le jeune : █				
Téléphone : █					

### SCOLARITE DU JEUNE

	Classe	Spécialité	Etablissement	Type établissement	
Année en cours	█	█	█	<input type="checkbox"/> EN Public	<input type="checkbox"/> EN Privé
Année N-1	█	█	█	<input type="checkbox"/> Agri Public	<input type="checkbox"/> Agri Privé
Année N-2	█	█	█	<input type="checkbox"/> CFA	<input type="checkbox"/> Autre
Date de sortie :	Motif(s) : A compléter █			Type de profil	
Diplôme	> Dernier diplôme préparé : █ > Obtention du diplôme : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, date d'obtention : █ > Autre diplôme obtenu : █			<input type="checkbox"/> Sans affectation <input type="checkbox"/> Décrocheur <input type="checkbox"/> Echec examen <input type="checkbox"/> Primo arrivant <input type="checkbox"/> Autre : █	

### MOBILITE

Moyens de locomotion propres au jeune	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, lesquels ?	█
Si non, autres moyens de locomotion	█	Avec qui ?	█
Zone de mobilité	█		

### SITUATION DU JEUNE

Premier entretien	Deuxième entretien
Entretien réalisé par : █	Entretien réalisé par : █
<input type="checkbox"/> CIO <input type="checkbox"/> Mission Locale <input type="checkbox"/> MIJEC <input type="checkbox"/> PJJ <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> CIO <input type="checkbox"/> Mission Locale <input type="checkbox"/> MIJEC <input type="checkbox"/> PJJ <input type="checkbox"/> Autre
Fonction : █	Fonction : █
Le : █	Le : █
Lieu : █	Lieu : █

**Compte rendu :** [Situation à ce jour, projets du jeune, besoins du jeune (remise à niveau, FLE, travailler sur son projet), éléments complémentaires, remarques du conseiller...]

### PROPOSITIONS ET PRECONISATIONS

<b>Proposition</b>	Faite par : [ ]	Le : [ ]	
Evolution de la situation lors des entretiens suivants : [ ] Eléments susceptibles de favoriser un meilleur suivi du jeune : [ ]			
<b>Souhait du jeune</b>	Formation <input type="checkbox"/> Scolaire : [ ] <input type="checkbox"/> Repasser un diplôme : [ ] <input type="checkbox"/> Ne sait pas <input type="checkbox"/> Continue : [ ] <input type="checkbox"/> Autre(s) formation(s) : [ ] <input type="checkbox"/> Refus de prise en charge <input type="checkbox"/> Par alternance : [ ] <input type="checkbox"/> Emploi : [ ]		
<b>Préconisation du conseiller</b>	Formation initiale <input type="checkbox"/> Scolaire : [ ] <input type="checkbox"/> Continue : [ ] <input type="checkbox"/> Par alternance : [ ]	Accompagnement <input type="checkbox"/> Mission Locale <input type="checkbox"/> MIJEC <input type="checkbox"/> MLDS	<input type="checkbox"/> Prépa apprentissage <input type="checkbox"/> Service Civique <input type="checkbox"/> Emploi <input type="checkbox"/> Autre : [ ]

### PRECONISATIONS PSAD

<b>Préconisation de prise en charge (PSAD)</b>	Par : <input type="checkbox"/> FOQUALE : [ ] <input type="checkbox"/> Mission Locale <input type="checkbox"/> MIJEC <input type="checkbox"/> Apprentissage (hors EN)	Le : <input type="checkbox"/> Formation professionnelle continue : [ ] <input type="checkbox"/> Service civique universel <input type="checkbox"/> Cours par correspondance	Numéro : <input type="checkbox"/> Emploi <input type="checkbox"/> Autre : [ ] <input type="checkbox"/> Transfert autre PSAD : [ ]
	Date du transfert : [ ]		
<b>Si FOQUALE préciser</b>	Formation initiale : <input type="checkbox"/> <del>Ens</del> GT <input type="checkbox"/> <del>Ens</del> Pro <input type="checkbox"/> Apprentissage EN	<input type="checkbox"/> Accompagnement MLDS <input type="checkbox"/> Service civique combiné <input type="checkbox"/> Lycée Nouvelle Chance	<input type="checkbox"/> Prépa apprentissage <input type="checkbox"/> Autre : [ ]

Observations :

**Cette fiche est à transmettre par la PSAD, au partenaire qui prendra en charge le jeune.  
Une copie de cette fiche doit aussi être envoyée pour information à la structure ayant fait l'entretien.**

**Retour d'information à la PSAD, par le partenaire en cas de non pris en charge du jeune.**

Nom du partenaire : [ ]                      Date de retour de l'information à la PSAD : [ ]

<b>Motif de non prise en charge</b>	<input type="checkbox"/> a trouvé une solution <input type="checkbox"/> déménagement	<input type="checkbox"/> non joignable <input type="checkbox"/> pas intéressé	<input type="checkbox"/> Autre : [ ]
-------------------------------------	---	--	--------------------------------------

## ANNUAIRE PSAD

### PSAD

### ANIMATEURS PSAD

44	Nantes	psad.nantes@ac-nantes.fr	CIO Nantes	07 78 68 06 06	DERVILLE	Hélène	<a href="mailto:helene-chantal.derville@ac-nantes.fr">helene-chantal.derville@ac-nantes.fr</a>	02 40 94 00 12
		psad.nantes@ac-nantes.fr		07 78 68 06 06				02 40 94 00 12
	Estuaire	psad.estuaire@ac-nantes.fr	CIO St Nazaire	06 01 23 21 29	BELLARIA	Gilles	<a href="mailto:gilles.bellaria@ac-nantes.fr">gilles.bellaria@ac-nantes.fr</a>	02 40 22 04 85
	Sud Loire	psad.reze-sud-loire@ac-nantes.fr	CIO Rezé	07 78 68 06 07	QUELARD	Maryse	<a href="mailto:maryse.quelard@ac-nantes.fr">maryse.quelard@ac-nantes.fr</a>	02 40 13 11 00
	Ancenis Chateaubriant	psad.ancenis-chateaubriant@ac-nantes.fr	CIO Chateaubriant	06 12 37 04 62	DAVID	Gwenola-Clara	<a href="mailto:gwenola-clara.david@ac-nantes.fr">gwenola-clara.david@ac-nantes.fr</a>	02 40 94 00 12
49	Angers-Est	psad.angers@ac-nantes.fr		07 78 68 06 10	BRICHET	Gilles	<a href="mailto:gilles.brichet@ac-nantes.fr">gilles.brichet@ac-nantes.fr</a>	02 41 66 84 42
			CIO Angers					
	Angers -Segré	psad.segre@ac-nantes.fr		07 78 68 06 10	BRICHET	Gilles	<a href="mailto:gilles.brichet@ac-nantes.fr">gilles.brichet@ac-nantes.fr</a>	02 41 66 84 42
	Cholet	psad.cholet@ac-nantes.fr	CIO Cholet	06 01 23 09 74	BROCHARD	Cécile	<a href="mailto:Cecile-Annette.Brochard@ac-nantes.fr">Cecile-Annette.Brochard@ac-nantes.fr</a>	02 41 46 02 66
	Saumur	psad.saumur@ac-nantes.fr	CIO Saumur	06 01 23 36 69	DELAGARDE	Charles-Emmanuel	<a href="mailto:Charles-Emmanue.Delagarde@ac-nantes.fr">Charles-Emmanue.Delagarde@ac-nantes.fr</a>	02 41 51 02 30
53	Mayenne Nord	psad.mayenne-nord@ac-nantes.fr		06 26 70 05 73	TRICHEREAU	Alain	<a href="mailto:Alain.Trichereau@ac-nantes.fr">Alain.Trichereau@ac-nantes.fr</a>	02 43 53 60 22
			CIO Laval					
	Mayenne Sud	psad.mayenne-sud@ac-nantes.fr		06 26 70 05 73	GUIARD-GILLETTE	Chantal	<a href="mailto:chantal.gillette@ac-nantes.fr">chantal.gillette@ac-nantes.fr</a>	02 43 53 60 22
72	Le Mans	psad.sarthe-centre@ac-nantes.fr		07 78 87 30 93				02 43 82 55 11
		psad.sarthe-centre@ac-nantes.fr	CIO Le Mans		MUDES	Nadège	<a href="mailto:nadege.mudes@ac-nantes.fr">nadege.mudes@ac-nantes.fr</a>	02 43 82 55 11
				07 78 87 30 93				
	Sarthe Nord	psad.sarthe-nord@ac-nantes.fr	CIO La Ferté-Bernard	06 01 23 32 17	THIRY	Frédéric	<a href="mailto:frederic.thiry@ac-nantes.fr">frederic.thiry@ac-nantes.fr</a>	02 43 93 06 13
	Sarthe Sud	psad.sarthe-sud@ac-nantes.fr	CIO La Flèche	06 26 70 05 44	CORDIER	Fanny	<a href="mailto:fanny.cordier@ac-nantes.fr">fanny.cordier@ac-nantes.fr</a>	02 43 94 06 71
85	Vendée est	psad.vendee-est@ac-nantes.fr	CIO Fontenay Le Comte	06 26 70 05 03	POISSON	Robert	<a href="mailto:robert.poisson@ac-nantes.fr">robert.poisson@ac-nantes.fr</a>	02 53 88 25 13
	Vendée ouest	psad.vendee-ouest@ac-nantes.fr	CIO La roche sur yon	06 01 23 22 82	HERY	Anita	<a href="mailto:anita.hery@ac-nantes.fr">anita.hery@ac-nantes.fr</a>	02 51 37 06 25

**Annuaire du Réseau FOQUALE - Académie de Nantes  
2020-2021**

Dpt	BASSIN	RESPONSABLE FOQUALE	FONCTION / ETABLISSEMENT	CONSEILLER FOQUALE	ETABLISSEMENT
44	ESTUAIRE	Dominique DUVIGNEAU-COLIN Thierry CHARCOLIN	PROVISEURE LYCEE PROFESSIONNEL HEINLEX PRINCIPAL COLLEGE ANITA CONTI	Cyriaque LORI	LYCEE ARISTIDE BRIAND
44	SUD-LOIRE	Nathalie FACORAT Bruno LE BOULC-H	PROVISEURE ADJ. LYCEE LES BOURDONNIERES PRINCIPAL ADJ. COLLEGE OLYMPE DE GOUGES	Frédérique BAYART	LYCEE LES BOURDONNIERES
44	NANTES	Jean Marc DESVIGNES Frédéric DIBON	PROVISEUR LYCEE PROFESSIONNEL MICHELET PRINCIPAL COLLEGE ARISTIDE BRIAND	Laurence CLEMENT-VALLIN	LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI
44	ANCENIS-CHATEAUBRIANT	Bruno STEPHAN Agnes DURAND	PROVISEUR LYCEE POLYVALENT JOUBERT MAILLARD PRINCIPALE COLLEGE BELLEVUE	Karine MOREL	LYCEE POLYVALENT JOUBERT-MAILLARD
49	CHOLET	Pierrick ELUERE Bruno BOURGOIN	PROVISEUR LYCEE POLYVALENT EUROPE ROBERT SCHUMAN PRINCIPAL ADJ. COLLEGE DE L'EVRE	Catherine COUSSEAU	LYCEE FERNAND RENAudeau
49	SAUMUR	Armelle JURE Jean-Marc DEME	PRINCIPALE COLLEGE YOLANDE D'ANJOU PROVISEUR ADJ. LYCEE SADI CARNOT - JEAN BERTIN	Eric BIDET	LYCEE SADI CARNOT-JEAN BERTIN
49	ANGERS-EST	Stéphane SERRU Véronique GAUGUET	DIRECTEUR EREA LES TERRES ROUGES PROVISEURE ADJ. LYCEE EMMANUEL MOUNIER	Sophie CLAIRAND	LYCEE PROFESSIONNEL HENRI DUNANT
49	ANGERS-SEGRE	Anne LE BORGNE Laurence RAYMOND-QUIRION	PROVISEURE ADJOINTE LPO BLAISE PASCAL PRINCIPALE COLLEGE FRANCOIS RABELAIS ANGERS	Sylvie WASTIAUX	LYCEE DAVID D'ANGERS
53	MAYENNE NORD	André HARBULOT	PROVISEUR LP RAOUL VADEPIED	Eisabeth GRENIER	LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI
53	MAYENNE SUD	Celine AUBREJAT	COLLEGE PIERRE DUBOIS	Isabelle THEREAU	LYCEE DOUANIER ROUSSEAU
72	SARTHE CENTRE	Anne GRANGE Corinne HERBRETEAU	PRINCIPALE COLLEGE A.J.TROUVE-CHAUVEL LA SUZE SUR SARTHE PROVISEURE ADJOINTE LP FUNAY H BOUCHER	Gilles MANÇON	LYCEE LE MANS SUD
72	SARTHE NORD	Sabine SOULIE Benjamin CACCIA	PROVISEURE ADJOINTE - LPO ROBERT GARNIER PRINCIPAL COLLEGE d'ANCINNES	Nathalie GUILLIN	LYCEE ROBERT GARNIER
72	SARTHE SUD	Régis DANGREMONT Corinne MARTIN	PROVISEUR ADJOINT SEP R. Elizé SABLE/SARTHE PRINCIPALE COLLEGE DE LUDE	Gilles MANÇON	LYCEE LE MANS SUD
85	VENDEE OUEST	Laurence FONTAGNE-COURRET Philippe PRUDOR	PROVISEUR LP COUZINET CHALLANS PRINCIPAL COLLEGE PAUL LANGEVIN LES SABLES D OLONNE	Line GUILLOU	LYCEE ROSA PARKS
85	VENDEE EST	Antoine GUERIN	PROVISEUR LYCEE CLEMENCEAU - CHANTONNAY	Chrystelle BESEME	LYCEE FRANCOIS RABELAIS